



L'Amazighité en Afrique du Nord: État des lieux et Perspectives

Colloque international 17

Agadir du 20 au 23 juillet 2023

Les deux dernières décennies ont connu une montée en puissance des discours et productions, se rapportant à l'amazighité, dans les pays de l'Afrique du nord. 2011 constitue une année charnière dans la manière avec laquelle les Etats ont géré ces discours et revendications, notamment la question de la langue et la culture amazighes. Il va sans dire que la reconnaissance constitutionnelle de l'amazighe constitue l'une des revendications principales et cardinales des mouvements contestataires et sociaux qu'a connus la région durant cette époque.

Au Maroc, à titre d'exemple, la constitutionnalisation de l'amazighe comme langue officielle était l'une des revendications qui ont polarisé l'attention au sein du Mouvement 20 Février et les composantes du mouvement amazighe. La même chose est attestée dans le cas des révolutionnaires libyens qui, eux-aussi, ont demandé à ce que la langue et l'identité amazighes soient reconnues. La Tunisie à son tour n'a pas dérogé à la règle. Elle a connu elle aussi la fondation de l'association tunisienne pour la culture amazighe qui a appelé à l'enseignement de la langue amazighe dans les écoles et à la reconnaissance de la culture amazighe comme partie prenante de la culture tunisienne. Quant à l'Algérie, le Hirak de 2019 a représenté une aubaine pour les sympathisants du MCA en vue de faire valoir leurs revendications.

Ces revendications ont généré des réactions mitigées pour les Etats de la région. Au Maroc, cette dynamique a été couronnée par l'officialisation de la langue amazighe et sa reconnaissance comme étant la quintessence des affluents culturels et identitaires du Maroc comme cela a été stipulé dans la constitution de 2011 ; la même reconnaissance s'est produite en Algérie où la langue amazighe est décrétée comme une langue officielle et nationale, dans la constitution algérienne de l'année 2016, puis celle de 2020. Ladite constitution a aussi stipulé la création du Conseil algérien de la langue amazighe.

En Libye, la constitution libyenne, de 2011 et celle remaniée de 2012, a stipulé pour la première fois une garantie des droits linguistiques et culturels des amazighes, sans officialiser



pour autant la langue amazighe, ce qui a poussé le haut conseil des amazighes de la Libye à déclarer une décision qui préconise l'officialisation de la langue amazighe dans le délai de 2017. A l'opposée de ces expériences, la composante amazighe, en Tunisie, n'a pas trouvé le même regain d'intérêt et elle a été négligée dans les constitutions postérieures à 2011

En ce qui concerne l'Egypte, aucun mouvement semblable, à celui qui a vu le jour dans les pays de l'Afrique du nord, n'a eu lieu. Mais cela ne voudrait pas dire une absence totale de la revendication de la reconnaissance de la composante amazighe puisque des initiatives individuelles, quoique timides, ont vu le jour. Cela dit, la Constitution égyptienne de 2014, remaniée en 2019, est exempte de toute mention de la langue et la culture amazighes.

Suite à ces interactions et aux mouvements revendicatifs, des mutations dans le discours et les structures des mouvements amazighes en Afrique du nord ont vu le jour. Ainsi, l'intérêt du mouvement amazighe s'est focalisé, au Maroc, sur la concrétisation de l'aspect officiel de l'amazighe dans tous les domaines de la vie quotidienne, les administrations, la supervision des politiques publiques de l'Etat dans l'enseignement et les médias. En outre, un autre discours s'est profilé à l'horizon qui consiste à revendiquer le droit au développement dans les terres et le droit à bénéficier des ressources naturelles, sans oublier les initiatives d'ordre politique et partisan qui ont occupé le devant de la scène. Quant à l'Algérie, enseigner l'amazighe et concrétiser son officialisation dans la vie de tous les jours reste encore l'une des revendications avec en plus de cela une politisation du débat sur l'amazighe tant à l'intérieur qu'en dehors du pays. En fait, les différences des revendications amazighes reflètent ce qui a été réalisé dans chaque Etat. Toutefois, et malgré ce qui a été concrétisé relativement à la reconnaissance de la composante amazighe dans les pays de l'Afrique du nord, des études et statistiques sonnent la sonnette d'alarme et pointent du doigt un recul de l'amazighe dans les sociétés citées ci-dessus. L'UNESCO par exemple a montré, sans ambages, que la langue amazighe est l'une des langues menacée d'extinction. Aussi, diverses statistiques pointent-elles du doigt un recul des amazighophones dans les pays de l'Afrique du nord.

Ce diagnostic amène à se poser un ensemble de questions :

La constitutionnalisation de la langue et la culture amazighes est-elle suffisante pour les sauvegarder et les revaloriser ? Quels sont les degrés d'implication des gouvernements dans la mise en œuvre et la concrétisation du caractère officiel de la langue amazighe ? Et quelles



sont les moyens nécessaires pour permettre une revitalisation continue de l'amazighe et son développement dans les pays de l'Afrique du nord ?

Quelles évolutions le mouvement amazighe a-t-il connu après 2011 ? Et comment peut-on évaluer le rendement de ses composantes, tant au niveau des discours qu'au niveau de l'action, à l'aune des vingt ans précédents ?

Quel est l'état des lieux de la langue et la culture amazighes aujourd'hui dans les pays de l'Afrique du nord ? Comment évoluent-elles dans l'espace public et quelles sont leur capacité à continuer et à se développer dans un marché concurrentiel ? Comment peut-on évaluer le processus de l'institutionnalisation de l'amazighe durant les deux dernières décennies, notamment au niveau de l'aménagement et de la standardisation de la langue amazighe, de son intégration dans l'enseignement, les médias et son évolution dans les domaines de la littérature, de la culture et des arts ?

Pour aborder ces questions, on propose les axes suivants :

Le premier axe : Les mouvements amazighes en Afrique du nord : études des structures, des moyens et analyse des discours.

Le deuxième axe : L'interaction des Etats, partis politiques et mouvements sociaux et politiques avec l'amazighe.

Le troisième axe : La constitutionnalisation de l'amazighe langue et culture ; et la mise en œuvre juridique et institutionnelle du caractère officiel dans divers domaine : l'éducation, les médias, les administrations, etc.

Le quatrième axe : la production culturelle, littéraire et artistique et son rôle dans la sauvegarde et l'essor de la langue et la culture amazighes.

Calendrier :

10 juin 2023 : délai butoir pour la réception des résumés de communications .

15 juin 2023 : réponse du comité scientifique.

05 Juillet : délai butoir pour la réception du texte intégral.

20-23 juillet 2023: tenue du colloque.

Contact :



Les propositions de communication et les textes intégraux sont à envoyer par courriel à l'adresse suivante :

ueci.agadir@gmail.com

Le résumé de communication, qui ne doit pas dépasser 500 mots, doit être composé des éléments suivants : le titre de la communication, la problématique à traiter, les résultats escomptés et une brève bibliographie. Il est aussi demandé à l'auteur d'envoyer une notice biographique (100 mots).

Comité scientifique

Rachid El hahi,

Mohamed Sguenfel

Chadia Derkaoui

Mohamed Belilid

Lahcen Nacheff

Ayad Alhyan

Abdel-Aziz Belilid

Comité d'organisation

Mohamed Jawhari

Malika Boutaleb

Jamaa Fardi

Mourad Nacheff

Hasan Ben lyazid

Fatima Zaaf

Hasan Achhayfi

Aicha Fikri

NB : L'hébergement et la restauration sont pris en charge par l'Université d'été, et ce durant la tenue du colloque, et les actes de colloque seront publiés ultérieurement par UE.